République Française
Département du Val d'Oise
Canton de L'Isle-Adam

Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le
ID : 095-219500584-20250918-2025_48-DE

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 18 septembre 2025

Date de la convocation
10/09/2025
Date d'affichage
10/09/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 22

Le dix-huit septembre de l'an deux mille vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : **14 -** Olivier ANTY, Véronique APPOLONUS, Nathalie BAHLIL, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Olivier FOUR, Céline FOURQUAUX, Anne-Marie GALLIMARD, Stéphane LACOSTE, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Sandra ORLUC, Dorothée OULIE, Nicolas TAGUAY,
Formant la majorité des membres en exercice.
Absents : 6 - Lisa CODET, Virginie COUTINHO, Carine FRAISSE, Ronald GEORGES, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

Absents donnant pouvoir : **2 -** Elodie ALBENDIN à Stéphane LACOSTE, Maryline GIRARD à Denis DUBOSQUELLE,

Secrétaire de séance : Nicolas TAGUAY

******

Réf : CM 2025 – 48

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNAL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Pour : 16
Contre :
Abstentions :

Vu la délibération n° 2025-33 adoptant la décision modificative n° 1 au budget communal et régularisant le régime des provisions budgétaires et des écritures sur les exercices 2022 à 2025,

Considérant la nécessité de modifier la délibération suite aux observations du SGC de l'Isle Adam, en date du 18 juin 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE D'ADOPTER LA DECISION MODIFICATIVE N° 2

Publication électronique ou notification du : 19 SEP. 2025

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	**500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-4912 Dépréciations des comptes de redevables	0.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €
Total R 040 Opérations d'ordre de	**0.00 €**	**0.00 €**	**500.00 €**	**0.00 €**

Envoyé en préfecture le 19/09/2025
Reçu en préfecture le 19/09/2025
Publié le
ID : 095-219500584-20250918-2025_48-DE

transfert entre sections				
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**	500.00 €	0.00 €

Total général	**-500.00 €**	**-500.00 €**

Fait à Bernes sur Oise, le 18/09/2025

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire, Le Secrétaire de séance

Olivier ANTY Nicolas TAGUAY

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le biais du site www.telerecours.fr et ce en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.